
COMPTE RENDU DU BUREAU du 07/11/2011 - 18h00

Membres présents

ARCHAMPS	JOUVENOZ B,
BEAUMONT	
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	GAUD B,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	THEVENOZ P-H,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E, PYTHON F,
FEIGERES	CURTENAZ P, ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	VERDEL J,
PRESILLY	BULLAT A,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	THENARD J-M, BRACHET E, CENA F,
SAVIGNY	BURNIER C,
VALLEIRY	FAVRE M., RACLET C,
VERS	VILLET R,
VIRY	BUET J-P, BURRIN M,
VULBENS	BUDAN F.

Membres excusés

Invité

ETCHART C.

Points traités

- Débat sur le transfert du pouvoir de police des maires au Président de la CCG en matière d'assainissement, de déchets et de gens du voyage
- Délibérations
 - 1- Transport public : convention de financement et d'entretien avec St-Julien pour travaux TCSP
 - Assainissement :
 - 2- Marché chargement, transport et épandage des boues de STEP du Vuache
 - 3- Marché réhabilitation du poste de l'Hôpital à Bossey
 - 4- Indemnités agricoles suite aux travaux de pose des collecteurs de transfert de la Step du Vuache
 - 5- Eau : protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique partenariat avec EDF

Le Président ouvre la séance.

I/ Débat sur le transfert du pouvoir de police des maires au Président de la CCG en matière d'assainissement, de déchets et de gens du voyage

La réforme territoriale (art L5511-9-2 du code général des collectivités) stipule que les transferts de compétences en matière d'assainissement, déchets et aires d'accueil des gens du voyage entraînent automatiquement l'octroi du pouvoir de police au Président de l'EPCI compétent dans ces matières.

En ce qui concerne les Gens du Voyage, le Président du Sigeta a fait parvenir une lettre explicative et B. Gaud conseille à chaque maire de garder ce pouvoir.

Pour la compétence assainissement, qui ne comprend pas les rivières ni les eaux pluviales, il semble opportun de la laisser au Président de la CCG.

Enfin pour la compétence déchets, il est plus facile pour le policier municipal ou l'agent communal d'effectuer un contrôle le cas échéant.

Après un tour de table, il est convenu, sauf pour M. Le maire de Vers qui avait déjà pris sa décision, que seul le pouvoir de police en assainissement serait transféré au Président de la CCG.

Un modèle de lettre sera envoyé aux mairies.

II/ Approbation du compte rendu du Bureau du 10 octobre 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

III/ Délibérations

1- Transport public : convention de financement et d'entretien avec St-Julien pour travaux TCSP

La Communauté de Communes du Genevois, le Département de la Haute-Savoie et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois ont étudié la création d'un site propre pour les bus, de voies cyclables et des aménagements paysagers et urbains sur l'avenue de Genève, section douane / Panière.

L'opération est à présent partiellement réalisée, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois.

La CCG est engagée en faveur du développement des modes alternatifs au transport individuel motorisé. C'est pourquoi elle est appelée à soutenir le volet transport en commun de l'opération et à financer les aménagements suivants : les aménagements pour le transport public sur les postes chaussée et équipements publics-signalisation : financement CCG de 100 % du coût, les travaux préparatoires, terrassements et prix généraux : financement CCG de 50 % du solde des coûts.

Compte-tenu de cette répartition, la participation de la CCG est plafonnée à 91.143,23 € HT maximum, soit 20 % de l'opération dont le montant total s'élève à 452.531 € HT.

Il convient donc de signer une convention actant ces conditions de partenariat.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au compte 204141.

Les membres du Bureau approuvent la convention de partenariat entre la ville de Saint-Julien et la Communauté de Communes du Genevois

Approuvé à l'unanimité

2- Marché chargement, transport et épandage des boues de STEP du Vuache

Une partie de la production de boues de la station d'épuration du Vuache doit être épandue dans le cadre d'un plan d'épandage.

Il est prévu la réalisation de 6 campagnes par an. Cette prestation comprend : le chargement sur la station, le transport sur les parcelles concernées, l'épandage des boues.

Proposition :
Transfert du pouvoir de police
des maires au Président pour la
compétence assainissement

La Collectivité a donc lancé un marché à bons de commande le 29 Septembre 2011 pour la réalisation de ces prestations. Le marché sera conclu pour un an, renouvelable 2 fois. Le dossier a été envoyé à 4 entreprises.

La date limite de réception des offres était fixée au 24 octobre 2011 à 12h00 et 3 offres ont été enregistrées dans les délais : ETA du GENEVOIS, GAEC du Vuache, SETAR.

Après analyse des offres, et compte tenu des critères définis dans le cahier des clauses particulières (valeur technique: 60 % et prix: 40 %), il est proposé de retenir comme économiquement la plus avantageuse l'offre du GAEC du VUACHE s'élevant à 12 600 € pour l'estimatif 2012.

Les membres du Bureau retiennent la proposition du GAEC du Vuache selon les prix du bordereau de prix unitaires.

Approuvé à l'unanimité sous réserve que le GAEC du Vuache puisse être retenu vis-à-vis de la légalité

3-Marché réhabilitation du poste de l'Hôpital à Bossey

Dans le cadre du budget 2011, la réhabilitation du poste de l'Hôpital situé sur la commune de Bossey a été programmée. Les travaux concernent le remplacement des pompes, de l'armoire électrique, des automatismes, ainsi que des aménagements de sécurité.

La consultation a été lancée le 15 septembre 2011, selon la procédure adaptée, avec avis envoyé au BOAMP et mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la CCG. Deux réponses sont parvenues avant la date limite du 17 octobre 2011 : groupement Besson / SEMG et entreprise Rosnoblet.

Après analyse des offres, et compte tenu des critères définis dans le règlement de consultation (valeur technique à 60 % / prix à 40 %), il est proposé de retenir comme économiquement plus avantageuse l'offre du groupement Besson / SEMG s'élevant à 77.152 € H.T.

Les membres du Bureau acceptent de retenir la proposition du groupement Besson / SEMG pour un montant de 77.152 € HT.

Approuvé à l'unanimité

4- Indemnités agricoles suite aux travaux de pose des collecteurs de transfert de la Step du Vuache

Durant les travaux des réseaux et de la station d'épuration du Vuache, les récoltes situées sur des champs exploités ont été endommagées, ainsi que la structure même du sol.

La Communauté de Communes du Genevois a mandaté la Chambre d'Agriculture afin d'estimer les dégâts occasionnés. Celle-ci a fourni, pour trois exploitants, le montant des indemnités pour les préjudices de perte de récolte, déficits sur récolte future, reconstitution du sol et trouble de jouissance. Les barèmes fournis ont également été appliqués pour l'indemnité d'un quatrième exploitant non présent le jour de l'expertise.

Le tableau ci- dessous reprend le montant des indemnités pour chaque exploitant

Exploitant	Surface totale indemnisée (m ²)	Montant de l'indemnisation (€)
GAEC le Vuache	23.974	10.073,91
P Sappey	1.450	835,75
EARL le Colombier	4.800	3.603,00
GAEC le Dahu	11.465	5.599,20

Les membres du Bureau acceptent le principe de verser une indemnité à Monsieur P. Sappey, au GAEC du Vuache, à l'EARL le Colombier et au GAEC du Dahu, exploitants, pour le préjudice qu'ils ont subi compte tenu des travaux d'assainissement des collecteurs du Vuache.

Approuvé à l'unanimité

5- Eau : protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique partenariat avec EDF

Après débat les élus ont décidé de reporter cette délibération afin d'avoir plus de précisions sur le montant de l'aide.

IV/ Divers

- Deux représentants sont désignés pour assister au comité de pilotage « St Julien 2021 » : M. Favre et JP Buet
- F. Céna rappelle la Commission SCOT du 21 novembre 2011 où une présentation du Plan Directeur Cantonal de Genève, par B. Leutenegger, aura lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Christine Duffau le 24 novembre 2011

Vu par le Président

